

Le cabinet LOUKILI ADVISORY FIRM, spécialisé en conseil et audit juridique, fiscal et financier, offre les prestations suivantes :

- Accompagnement dans les démarches juridiques relatives au **secrétariat juridique** annuel (approbation des comptes annuels) et ponctuel (augmentation de capital, transfert de siège social, continuité de l'activité, nominations d'administrateurs/gérants ou de commissaire aux comptes, mise en harmonie statutaire, etc), aussi bien en termes de rédaction d'actes juridiques que d'accomplissement des formalités légales corrélatives.

Nous effectuons bien entendu les vérifications préalables nécessaires (mandats des gérants et administrateurs, commissariat aux comptes, libération du capital, continuité de l'activité, mise à jour des statuts, etc) et tenons compte de toute nouvelle disposition légale régissant le secrétariat juridique.

- Réalisation des missions d'**accompagnement dans le processus d'acquisition** d'entreprise cible, à travers le déroulement des diligences suivantes :

- ✚ **Audit** de l'entreprise cible, couvrant les aspects **juridiques, fiscaux et financiers**, en vue de détecter les irrégularités éventuelles de l'entreprise cible ainsi que tout élément pouvant empêcher la réalisation de l'acquisition de la cible ;

- ✚ Etude des **diligences préliminaires** nécessaires, en l'occurrence celles en relation avec les comptes courants d'associés, l'agrément du repreneur, les autorisations à solliciter auprès des tiers, le contrôle des concentrations, le formalisme des investissements étrangers au Maroc, etc ;

- ✚ **Evaluation financière** de l'entreprise cible : choix de méthode(s) d'évaluation appropriée(s), détermination d'une fourchette de valeurs de l'entreprise cible et de la valeur unitaire de ses titres, servant de base de négociation du prix d'acquisition de l'entreprise cible;

- ✚ Rédaction des **documents juridiques** ayant pour effet la **matérialisation de l'acquisition** de l'entreprise cible (protocole d'accord, contrat de cession) ainsi que ceux permettant de maîtriser les risques post-acquisition ( pacte d'actionnaire, convention de garantie d'actif et de passif).

▪ Réalisation des missions **d’audit juridique, fiscal et comptable** dans un contexte de mise en conformité de la structure du client à la réglementation en vigueur;

▪ Réponses à toutes les interrogations, demandes de **consultations** et sollicitations **d’ordre juridique, fiscal et financier** ; en matière de :

✚ *droit sociétaire* : modifications de la situation juridique du client telles que le changement de forme sociale, les variations de capital, le transfert de siège social, l’extension d’objet social, ainsi que les opérations de restructurations telles que fusions, scissions, apports partiels d’actif, cession de contrôle, etc ;

✚ *droit social* : rédaction ou revue de contrats de travail et avenants, accompagnement dans les démarches de rupture des relations de travail, aspects sociaux collectifs tels que la représentation du personnel et les comités à instituer au sein de l’entreprise ;

✚ *droit des contrats* : rédaction ou revue de contrats (nationaux et internationaux) de vente, de distribution, de prestations de service, de partenariat, etc ;

✚ *droit fiscal* : aspects inhérents à la gestion fiscale (déclarations fiscales d’IS, IR, TVA, TP), ainsi que l’optimisation fiscale de tout projet ou opération envisagés par le client, à travers l’identification de voies à moindre coût fiscal et conformes à la législation fiscale en vigueur, aussi bien sur un plan national qu’international ;

✚ *droit commercial, droit de la concurrence, droit bancaire, etc.*

▪ **Veille législative** permanente, consistant à recueillir et analyser, de façon périodique, toute loi, décret, arrêté ou circulaire intéressant l’activité du client, et communiquer une note mensuelle commentant l’ensemble de cette nouvelle réglementation.

Les textes recueillis et analysés intéressent essentiellement les aspects juridiques (législation sociale, commerciale, contractuelle, etc), fiscaux (lois de finance annuelles, arrêtés, circulaires et directives fiscaux) ainsi que le secteur d’activité du client.